

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

, le
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

1



(*) N°

Réf. n° :

• Annexe
Bijlage :

• Objet
Voorwerp :

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse:

ECONOPRO USU BURA

Citation:

N° 1823.25/AE3/03/VE RVT 441/5/92506

PAS DE NUMERO PARCELLE SEUEE EN DEHORS

CENTRE COMMUNICIA

TERRITOIRE

EXP. AT KIBUNGU

3084 / AE 3/03 / VE 300

10.5.60

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
Lieu : KIBUNGU
Date : 10-5-60
Heure :
Uur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
44	USA	23/21	7	0940	

Indications de service
taxées.
Betaalde dienstaanwij-
zingen.

TÉLÉGRAMME
Telegram

Explications des abrévia-
tions admises pour les in-
dications de service ta-
xées :
Verklaring van de afkor-
tingen toegelaten voor de
betaalde dienstaanwijzin-
gen :
RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram.
CR = Accusé de récep.
Kennissegeving van
ontvangst.
TC = Collationnement.
Te collationneren.

OF =

Teritoriale Kibungu

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

441 / 5 / 92506 ref demande permis
exploitation 8/859 station essence
Gahiza reconnaissant cables no
parcelle afin pouvoir delivrer
permis = edonopro +

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kibungu le 15 février 1960
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESUDEBCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

(1) N° 600 /AE 3/03/VE.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

A Monsieur l'Ingénieur Inspecteur du Travail

à

B U K A V U.-

Demande PE
n°8/59 de
Gahiza Ignace
à
Rwamagana

Monsieur l'Ingénieur Inspecteur,

Faisant suite) votre lettre n°2224/G.B.III.
n° du 25 janvier 1960, j'ai l'honneur de vous renvoyer
le dossier de la demande de PE n° 8/59 de Monsieur
Gahiza à Rwamagana.-

L'Administrateur de Territoire,
J.PETIT.,

MUF/.-

.BUKAVU, le 25 janvier 1960.-

CONGO BELGE — BELGISCH CONGO

2^eme. Direction Générale — Algemene Directie.

2^eme. Direction — Directie — TRAVAIL

SECURITE TECHNIQUE.-

~~Leopoldville~~
Leopoldstad, de

(1) N°
N*2224/0049/G.B.III.n.-

Monsieur l'Administrateur
du Territoire
de et à
K I B U N G U.-

Ref. n° : v/lettre n*118/A.E.3/03/Du.

Annexe : du 31 décembre 1959.-

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

Demande de P.E. n*8/59

Gahiza Ignace - Rwamagana.-

780 / AE3/03/03
8-2-60

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Faisant suite à votre lettre n*118/A.E.3/03/
Du du 31 décembre 1959, j'ai l'honneur de vous de-
mander de bien vouloir me retourner le dossier de la
demande de P.E. n*8/59 de Mr.Gahiza Ignace de Rwa-
magana, dossier que je vous ai renvoyé, pour complé-
ment d'information, par ma lettre n*2224/418/G.B.III.n.
du 5 décembre 1959.-

L'INGENIEUR-INSPECTEUR DU TRAVAIL,

H. FANIEL.-

Haniel.

H. FANIEL

Ingénieur Inspecteur du Travail

B P. 5071 Nya - Lukemba

BUKAVU

K.H.

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu
Poste détaché de Rwamagana.-

Rwamagana, le 31 Décembre 1959.-

OBJET :

Demande de P.E. n° 8/59
Gahiza Ignace
Rwamagana.-

N° 118 /A.E.3/03/Du.-



A Monsieur l'Ingenieur Inspecteur du Travail
B.P. 5071
NYA - LUKEMBA

à

BUKAVU.-

Monsieur l'Ingenieur,

En réponse à votre lettre 2224/418/G.B.III.n. du 5/12/1959, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur Gahiza Ignace ne compte pas employer la force motrice, pour le moment tout au moins.

Il vendra de l'essence, en fûts, à l'aide d'une pompe à main et aura dans une pièce à pert une reserve de 5 fûts maximum.-

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

MUF/.-

CONGO BELGE — BELGISCH CONGO

2ème...Direction Générale — Algemene Directie.

2ème...Direction — Directie -- TRAVAIL.

SECTION SECURITE TECHNIQUE.-

Ref. n° :

Annexe :

Bijlage :

Objet :

Voorwerp :

Demande de P.E.

n*8/59

Gahiza Ignace

Rwamagana.-

7266/AE 3/03/VE
20. 12 59

BUKAVU, le 5 Décembre 1959.-

~~Leopoldstad, de~~

Leopoldstad, de

(1) N°2224/4I8/G.B.III.n.

Monsieur l'Administrateur
du Territoire de et à
K I B U N G U.-

Ruanda-Urundi

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous retourner ci-jointe, pour complément d'information, la demande de permis d'exploitation n*8/59 introduite le 13 octobre 1959 par Mr. Gahiza Ignace et relative à l'installation à Rwamagana d'un atelier de réparation d'automobiles avec ou sans force motrice et accessoirement avec vente d'essence et de lubrifiants.

Il conviendrait en effet que le requérant :

- 1*) stipule clairement s'il y aura ou non emploi de force motrice, c.à.d. s'il compte installer des machines, même portatives, ou bien s'il ne sera fait usage que d'outillage manuel courant;
- 2*) donne, en cas d'emploi de force motrice,
 - a) la nature de celle-ci (moteurs électriques, à essence ou à gasoil avec leurs puissances respectives);
 - b) le détail des machines à installer;
 - c) le mode d'attaque de ces machines par les moteurs (moteurs individuels, transmissions, etc....);
- 3*) précise, pour la vente d'essence et de lubrifiants, les quantités à entreposer ainsi que le mode d'entreposage et de débitage.

L'Ingénieur-Inspecteur du Travail,

H. FANIEL.-

Haniel.

H. FANIEL

Ingénieur Inspecteur du Travail

BP. 5071 Nya - Lukemba

BUKAVU

R.Ph.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIBUNGU , le 19 novembre 1959
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

(¹) N° 4550 /A.E.3/03/DM.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Permis d'exploitation
8/59

A Monsieur l'Ingénieur Inspecteur
du Travail à BUKAVU.-

Monsieur l'Ingénieur Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre,
en annexe, un exemplaire de la demande de permis
d'exploitation introduite par Monsieur GAHIZA
Ignace, ainsi que le plan s'y rapportant.

Veillez agréer, Monsieur l'Ingénieur,
l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.,

Usumbura , le ~~-2 I 1960~~
, de 31. XII 1959

(C) N° 444/ 3849 /L.10551

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :Objet
Voorwerp :Garage GAHISA
à RWAMAGANA
-----TRANSMIS copie pour information à
- Monsieur l'Administrateur du Territoire
de et à KIBUNGU.Monsieur Frédéric THOMANN
Dépêche Spécial^e
RWAMAGANA (KIGALI).

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 9 novembre 1959 par laquelle vous m'exprimez vos doléances au sujet de la construction par le nommé Ignace GAHISA d'un garage sur la route de l'UGANDA, en face de la route d'entrée au centre commercial de RWAMAGANA.

Je vous signale que l'intéressé s'est installé sur une terre indigène et que cette installation doit être considérée comme une occupation coutumière, qui n'est pas soumise à une autorisation quelconque de la part du Gouvernement.

D'autre part, le Service des Affaires Economiques m'a signalé que l'intéressé a introduit une demande de permis d'exploitation pour garage à RWAMAGANA à l'endroit indiqué au croquis annexé à votre lettre. Comme l'enquête de commodo et incommodo n'a donné lieu à aucune réclamation, un permis d'exploitation lui sera délivré sous peu.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Conservateur des Titres Fonciers,
Le Chef de Bureau ff.,
D. F I E U W.
(sé)

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

M
Kibungu de le 10 décembre 1959.-

(1) N° 4829 /AE.3/03/DM.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Permis d'exploitation
8/59/DM.

Copie pour information à Monsieur le Résident
du Ruanda à KIGALI.-

L'Administrateur de Territoire,
J.PETIT.,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.-

S/couvert de Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe,
le dossier "Permis d'exploitation n°8/59" constitué à la
demande de Monsieur GANIZA Ignace.

Ce dossier comprend les documents suivants:

1. un exemplaire de la demande de permis d'exploitation,
2. un exemplaire du procès-verbal d'enquête de commodo et incommode.
3. un exemplaire du procès-verbal de clôture d'enquête de commodo et incommode.
4. une copie de la lettre envoyée à l'Ingénieur Inspecteur du Travail à Bukavu, lors de la transmission de la demande du permis d'exploitation.-

L'Administrateur de Territoire,
J.PETIT.,

R.Ph.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIBUNGU

19 novembre 1959

de
le

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

M

(1) N° 4550/A.E.3/03/DM.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Permis d'exploitation
8/59

A Monsieur l'Ingénieur Inspecteur
du Travail à BUKAVU.-

Monsieur l'Ingénieur Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre,
en annexe, un exemplaire de la demande de permis
d'exploitation introduite par Monsieur GAHIZA
Ignace, ainsi que le plan s'y rapportant.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur,
l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.,

Territoire de : KIBUNGU
Gewest

Enquête de Commodo et Incommodo

Onderzoek "de commodo et incommodo"

N° : 8/59 /
N°

Catégorie : Construction garage.
Categorie

Procès-Verbal de Clôture d'Enquête.

Proces-verbaal van sluiting van het onderzoek.

Le soussigné constate par les présentes que l'enquête de commodo et incommodo intro-
Ondergetekende stelt hierbij vast dat het onderzoek « de commodo et incommodo » ingediend

duite en date du (1) : 12 novembre 1959
op datum van (1)

par Monsieur (2) : GAHIZA Ignace
door de heer

résidant à (3) : RWAMAGANA, Chefferie Buganza-Sud, territoire Kibungu
verblijvend te

n'a donné lieu à aucune réclamation (4)
tot geen enkel bezwaar heeft aanleiding gegeven

a donné lieu à recours introduit par (4)
heeft aanleiding gegeven tot verhaal ingediend door

MM. :
HH

En foi de quoi avons dressé le présent procès-verbal à la date indiquée ci-dessous.
Ten blijke waarvan wij dit proces-verbaal hebben opgesteld op hieronder vermelde datum.

..... Kibungu le 10 décembre 195 9

L'Administrat^{de}ateur Territorial Assistant,

(5)

DUMONT, Cl.

- (1) Date de la demande — Datum van de aanvraag
- (2) Nom et prénoms du demandeur — Naam en voornamen van de verzoeker
- (3) Indication : territoire, plantation, lieu — Aanwijzing : gewest, plantage, plaats
- (4) Biffer la mention inutile — Het overbodig doorhalen
- (5) Le fonctionnaire instrumentant — De instrumenterende ambtenaar.

R.Ph.
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

KIBUNGU, le 19 novembre 1959.-

M

OBJET:
Permis d'exploitation
--

N* 4549 / A.E.3/03/DM.-

A Monsieur GAHIZA Ignace

à

RWAMAGANA.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous retourner, après réception et signature, un exemplaire de votre demande de permis d'exploitation reçue le 12 novembre 1959.-

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.,

Province de : — Provincie **RUANDA**
 Territoire de : — Gewest **KIBUNGU**
 Ville de : — Stad

Avis au Public

Bericht aan het publiek

Enquête de commodo et incommodo

Onderzoek "de commodo et incommodo"

N° : **8/59**
 Nr.

Catégorie :
 Categorie.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation a été introduite par M (1) **Monsieur GAHIZA Ignace, résidant à RWAMAGANA.**

Ik heb de eer ter kennis te brengen van het publiek dat door de heer (1)

en vue de l'installation (2) à RWAMAGANA

een vergunning werd aangevraagd met het oog op de inrichting (2)

*de (3) **Atelier de réparation automobile - vente d'essence et de lubrifiants (accessoire)***
van (3)

Les intéressés sont priés de me faire connaître leurs réclamations éventuelles au sujet de cette installation avant le (4)

10 décembre 1959

De belanghebbenden worden verzocht mij hun eventuele bezwaren met betrekking tot deze inrichting te laten kennen vóór (4)

date à laquelle il sera procédé dans les bureaux de (5)

datum waarop in de kantoren van (5)

à la rédaction du procès-verbal, clôturant l'enquête à 14 heures.

zal worden overgegaan tot het opstellen van het proces-verbaal van het onderzoek, te uur,

(7) **Kibungu**, le **18 novembre** 19**59**
 de

Le (8)

De

Administrateur de Territoire, p.o.
L'Administrateur Territorial Assistant,
DUMONT Claude..

- (1) Nom et domicile de l'exploitant. *Naam en woonplaats van de ondernemer.*
 (2) Indication du lieu de l'exploitant. *Aanwijzing van de plaats van het bedrijf.*
 (3) Indication du genre de l'exploitation. *Aanwijzing van de aard van het bedrijf.*
 (4) Date de la clôture de l'enquête. *Sluitingsdatum van het onderzoek.*
 (5) Endroit où sera dressé le procès-verbal de clôture. *Plaats waar het proces-verbaal van sluiting zal worden opgemaakt.*
 (6) Heure à laquelle se clôturera l'enquête. *Uur waarop het onderzoek zal worden gesloten.*
 (7) Localité et date de l'avis. *Plaats en datum van het bericht.*
 (8) Le fonctionnaire instrumentant. *De instrumenterende ambtenaar.*

Province de : **RUANDA-URUNDI**
 Territoire de : **KIBUNGU.-**
 Ville de :

Demande de Permis d'Exploitation

(Ord. n° 41/48 - du 12 février 1953)

pour les établissements dangereux, insalubres ou incommodes

N° *8 159*
 Catégorie :

1. — Nom, prénoms et adresse de l'auteur de la demande.	GAHIZA Ignace à Rwamagana Chefferie Buganza-Sud (Terr. Kibungu)
2. — Nature de l'établissement en projet. (Employer pour chaque partie de cet établissement, la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes annexée à l'ordonnance n° 41/48 du 12-2-53).	Ate_lier de réparation d'automobiles sans installation de force motrice. avec <i>accessoirement</i> La vente d'essence et de lubrifiants accessoires.
3. — Localité et lieu où l'établissement serait situé.	à Rwamagana
4. — Indiquer : A. L'objet de l'exploitation, les appareils, machines et procédés à mettre en œuvre ; B. Les quantités approximatives des produits à fabriquer ou à emmagasiner ; C. Le nombre d'ouvriers qui seront vraisemblablement employés ainsi que les mesures qui seront prises en vue de sauvegarder la sécurité publique.	Réparation de véhicules automobiles ----- Cinq ouvriers Toute mesure prévue par la législation. En annexe. N. B. — Si nécessaire détailler la ou les rubrique(s) ci-dessus sur feuille volante séparée.
5. — Joindre un croquis de situation ainsi que les plans et pièces nécessaires pour permettre à l'autorité de statuer en parfaite connaissance de cause.	

Demande reçue

le ~~25 septembre~~ *12 novembre 1959*
 sé/ : *ATA Ouhour*
Poulet Simant

Faite à **Rwamagana**

le **13 Octobre** 19**59**.

Le déclarant,

Gahiza

Provincie :

Gewest :

Stad :

Aanvraag om bedrijfsvergunning

(Ord. 41/48 van 12 Februari 1953)

voor de gevaarlijke, **schadelijke** en hinderlijke inrichtingen.

Nr.

Categorie :

1. — Naam, voornamen en adres van de aanvrager	
2. — Aard van het bedrijf. Voor elk gedeelte van dit bedrijf, de classificering gebruiken van de gevaarlijke, schadelijke en hinderlijke inrichtingen die bij ordonnantie nr. 41/48 van 12-2-53 is gevoegd.	
3. — Localiteit en plaats waar het bedrijf zal gevestigd worden.	
4. — Aanduiden : A. Het doel van het bedrijf, de toestellen, machines en aangewende procédés ; B. De benaderende hoeveelheid te vervaardigen of te berge producten ; C. Het aantal arbeiders dat er waarschijnlijk zal worden gebezigd, alsmede de maatregelen die zullen worden getroffen met het oog op openbare veiligheid. 5 — Er een schets van de toestand bijvoegen, alsmede de vereiste plans en stukken opdat de overheid met volledige kennis van zaken zou kunnen oordelen.	<p>N. B. — Zo nodig voornoemde rubriek(en) op een afzonderlijk los blad nauwkeurig omschrijven.</p>

Aanvraag ontvangen

op 19

(get.) :

Gedaan te

De 19

De aangever,

NM/.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
AFFAIRES ECONOMIQUES DU R.U.

RUANDA-URUNDI GEBIED

Usumbura

, le
, de

17. IX 1959

(1) N°

441/4/2585

TRANSMIS copie pour information à Monsieur
l'Administrateur du Territoire de KIBUNGU.
Le Chef du Service des Affaires
Economiques du Ruanda-Urundi.,
RAUX, R.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

attendu
1332/AE3/03/07
27-9-59

A Monsieur GAHIZA Ignace
S/chefferie GATI - RWAMAGANA
C/o Mr. l'Administrateur de Territoire
de et à

K I B U N G U . -
=====

Demande autorisation
exploitation garage
à Rwamagana :-

etait

*Remis à l'Administration
des suppl. de l'essence
et*

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à votre
lettre du 3 courant ainsi qu'à celle adressée par Monsieur
l'Administrateur du Territoire de Kibungu en date du 4 septembre
à Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-
Urundi, relatives à l'objet repris en rubrique.

Je vous signale que la législation sur
l'établissement d'un commerce en dehors des centres commerciaux
ou de négoce n'est pas d'application dans votre cas.

L'exploitation d'un garage est considérée
comme une activité industrielle et non comme une activité com-
merciale, la vente d'essence ou de lubrifiants ne constituant
qu'une activité accessoire.

En conséquence, vous êtes autorisé à instal-
ler votre garage dans votre parcelle pour autant que vous ayez
obtenu un permis d'exploitation pour l'exercice de cette
activité.

A toutes fins utiles, je joins à la pré-
sente quatre formulaires de demande de permis d'exploitation
que vous voudrez bien compléter et remettre à Monsieur
l'Administrateur du Territoire de Kibungu.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.-

Le Chef du Service des Affaires
Economiques du Ruanda-Urundi.,
sé/ R A U X, R.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

5081 / 76 57 109 59 A.S.
Monsieur Petit,

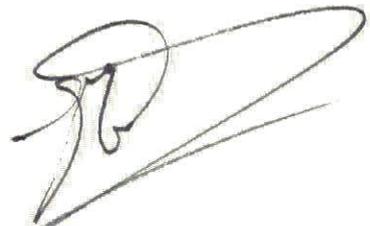
Vous est-il possible d'aider M^{rs} Jahira grâce
pour l'installation de son garage sur son terrain?
Il ne s'agit ici pas d'un établissement commercial,
mais bien d'une industrie, réputée insalubre et
pour laquelle il faut un permis d'exploitation à
délivrer par vous après enquête de commodo et incommo-
do, puisqu'il s'agit d'un établissement de la classe
II.

L'installation d'un garage à un centre de négoce est
d'ailleurs peu opportune: bruit, émanation de gaz,
risque d'incendie et d'explosion.

M^{rs} Paeme, des Titres Fonciers me fait savoir qu'il
n'y a aucun problème foncier pour l'exploitation d'un
garage sur son propre terrain par M^{rs} Jahira.

Comme l'artisanat local mérite d'être encouragé,
j'espère qu'il vous sera possible d'aider M^{rs} Jahira.

Avec mes remerciements et meilleures salutations.



VAN HERCK

Secrétaire du A. 1.

10/9/59

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

OBJET:

Requête GAHIZA I.-

N° 3.307 /A.I.33/02/P.-

Copie pour information à Monsieur le
Résident du Ruanda- à KIGALI.-

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.-

S/C. de Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous
ce couvert, une requête de Monsieur Gahiza.

Dans l'état actuel de la législation, je
ne vois pas la possibilité de créer une exception pour
un élément pourtant intéressant.

Cependant, peut-être serait-il possible
de considérer son établissement comme étant exclusive-
ment industriel et non commercial, ce, à condition qu'
il ne se livre pas au commerce d'essence et lui donne
partiellement satisfaction.-

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.,

5

GAHIZA Ignace
GATI-RWAMAGANA
KIBUNGU.-

Gati, le 18 Août 1959.-

S/C Monsieur l'Administrateur du Territoire
de KIBUNGU.-

S/C Monsieur le Résident du Ruanda KIGALI.-

Monsieur le Gouverneur Général
du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.-

Monsieur le Gouverneur Général,

Qu'il me soit permis de venir vous demander d'avoir compassion d'un malheureux comme moi. J'ai terminé Six ans de l'école professionnelle de mécanicien en 1958 et depuis lors, je suis sans emploi ni aucun autre soutien.

Pour pouvoir sortir de mon malheur, je songe à me construire un petit garage près duquel j'exercerais aussi un petit débit d'essence.

Monsieur l'Administrateur du Territoire de Kibungu m'a dit que je ne pourrais pas m'installer dans ma propriété qui est sur la grand-route KIBUNGU-RWAMAGANA-KIGALI, à environ 600 mètres du centre commercial de Rwamagana mais bien au centre même. Or cela m'est très difficile; il vaudrait mieux pour moi m'établir dans ma propriété pour pouvoir sortir de mon malheureux état: en effet m'installer au centre commercial même ou à 5 Kms d'ici entraînerait des dépenses considérables dont je ne dispose pas du tout. C'est pourquoi j'ai écrit à Monsieur le Résident qui m'a répondu qu'il n'y peut rien changer; seulement il m'a conseillé de m'adresser à vous pour pouvoir obtenir cet exception à la loi concernat ma requête. Aussi j'ai recours à votre bienveillante autorité afin que je puisse vivre.

Dans l'attente de votre réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération très distinguée.

GAHIZA Ignace.-



R.Ph.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

KIBUNGU, le 3 août 1959.-

OBJET:
Requête GAHIZA.-

N* 4905 /A.I.33/02/D&C.-

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.-

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre n* 4.200/A.I. du 17.7.1959, relative à l'objet émarginé, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé GAHIZA m'avait demandé l'autorisation de s'installer comme garagiste à 500 mètres du C.C. de Rwamagana, près de la maison du chef de Poste et du Centre Administratif de la Chefferie Buganza-Sud.

Le demandeur se proposait de construire un garage en pisé et d'y installer une pompe à essence.

Nous lui avons conseillé de demander la location d'une parcelle au C.C. de Rwamagana ou de s'installer le long de la route de Kigali à une distance de 5 Kms au moins du Centre Commercial.

Enfin quant au prêt qu'il désirerait contracter, seule la chefferie du Buganza-Sud est habilitée de lui accorder et nous lui avons conseillé d'adresser une demande dans ce sens à cette circonscription.-

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.,

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali, le 17.7.59.

RUANDA-URUNDI GEBIED

, de

RESIDENCE DU RUANDA

(¹) N° 4200/A.I.

Conservation Fonds
Abate

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
KIBUNGU.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

3652 / AI 33 / 02 / P 7
19.7.59

Requête GAHIZA I.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

*Uelhekele
d'avis Gahiza*

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce couvert copie d'une lettre que m'adresse le mécanicien GAHIZA. Il me semble, à première vue, que l'intéressé mérite que vous lui portiez toute aide possible et que notamment vous lui **donniez** les conseils et explications nécessaires pour lui faciliter l'obtention d'un prêt.-

Pour le Résident du Ruanda,
L'Administrateur de Territoire,
Chargé de Fonctions Administratives.,
L.JASPERS.,

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

GAHIZA Ignace
GATI - RWAMAGANA.
KIBUNGU.-

Gati, le 8 juillet 1959.-

A Monsieur le Résident du Ruanda
à
KIGALI.-

Monsieur le Résident,

Qu'il me soit permis de venir vous demander d'avoir compassion d'un malheureux comme moi. J'ai terminé mon école professionnelle de mécanicien en 1958 et depuis, je suis sans emploi ni aucun autre soutien (sans d'école).

Pour pouvoir sortir de mon malheur, je songe à me construire un petit garage près duquel j'exercerais aussi un petit débit d'essence.

Monsieur l'Administrateur du Territoire de Kibungu me dit que je ne pourrais pas m'installer dans mon isambu qui est sur la grand'route KIBUNGU-RWAMAGANA-KIGALI, à 500 mètres du centre commercial de Rwamagana mais bien au centre même. Comme je n'ai pas un moyen pécunier qui me permettrait de m'y établir, j'ai recours à votre bienveillante autorité, afin que vous m'accordiez cette autorisation pour que je puisse vivre.

Si ce que je sollicite de votre bonté n'est pas possible, je vous demanderais de me conseiller comment je pourrais avoir un prêt, pour que je puisse m'établir dans le centre commercial comme Monsieur l'Administrateur l'exige.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Résident, l'expression de mes sentiments très respectueux.-

(sé) GAHIZA I.-